

**RÈGLEMENT (CEE) N° 80/80 DE LA COMMISSION****du 16 janvier 1980****fixant le montant de l'aide dans le secteur des graines oléagineuses**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS  
EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique  
européenne,

vu le règlement n° 136/66/CEE du Conseil, du  
22 septembre 1966, portant établissement d'une orga-  
nisation commune des marchés dans le secteur des  
matières grasses <sup>(1)</sup>, modifié en dernier lieu par le  
règlement (CEE) n° 590/79 <sup>(2)</sup>, et notamment son  
article 27 paragraphe 4,

considérant que le montant de l'aide visée à l'article  
27 du règlement n° 136/66/CEE a été fixé par le règle-  
ment (CEE) n° 2415/79 <sup>(3)</sup>, modifié en dernier lieu par  
le règlement (CEE) n° 16/80 <sup>(4)</sup>;

considérant que l'application des modalités rappelées  
dans le règlement (CEE) n° 2415/79 aux données dont  
la Commission a connaissance conduit à modifier le  
montant de l'aide, actuellement en vigueur, conformé-  
ment à l'annexe du présent règlement,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

*Article premier*

Le montant de l'aide visée à l'article 27 du règlement  
n° 136/66/CEE est fixé à l'annexe.

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le  
17 janvier 1980.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable  
dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 16 janvier 1980.

*Par la Commission*

Finn GUNDELACH

*Vice-président*

<sup>(1)</sup> JO n° 172 du 30. 9. 1966, p. 3025/66.

<sup>(2)</sup> JO n° L 78 du 30. 3. 1979, p. 1.

<sup>(3)</sup> JO n° L 275 du 1. 11. 1979, p. 43.

<sup>(4)</sup> JO n° L 3 du 5. 1. 1980, p. 5.

## ANNEXE

**du règlement de la Commission, du 16 janvier 1980, fixant le montant de l'aide dans le secteur des graines oléagineuses**

*(en Écus / 100 kg)*

Numéro du tarif douanier commun	Désignation des marchandises	Montants de l'aide
ex 12.01	Graines de colza et de navette	17,628
ex 12.01	Graines de tournesol	20,417

*(en Écus / 100 kg)*

Numéro du tarif douanier commun	Désignation des marchandises	Montants de l'aide en cas de fixation à l'avance pour le mois de					
		janvier 1980	février 1980	mars 1980	avril 1980	mai 1980	juin 1980
ex 12.01	Graines de colza et de navette	17,628	18,009	18,390	18,077	18,077	18,042
ex 12.01	Graines de tournesol	20,417	20,862	21,235	21,149	—	—